

Construire, simplifier, libérer : **l'Ile-de-France détermine une nouvelle stratégie foncière basée sur** **la volonté des maires**

En adoptant à l'unanimité un nouveau « Programme pluriannuel d'investissement », le Conseil d'Administration de l'EPF Ile-de-France a choisi, ce jour, **une nouvelle stratégie très offensive de mobilisation foncière sur l'ensemble de l'Ile-de-France pour la période 2016-2020**. L'établissement présidé par Valérie PECRESSE investira **1,8 milliard d'euros sur les cinq prochaines années** pour mobiliser le foncier nécessaire au renforcement de la production de logements et à l'attractivité économique.

Cette stratégie a un objectif : permettre à tous les acteurs publics et privés de dynamiser durablement la construction en Ile-de-France. L'EPFIF augmentera ainsi de 50% la vente des terrains fonciers de l'établissement, qui représentaient 12,4M mètres carrés au 31 décembre 2015.

Sous l'impulsion de la nouvelle politique régionale en faveur de la construction et du logement, l'EPF Ile-de-France s'engage à :

- **vendre désormais les terrains acquis à prix coûtant**, sans aucune marge ni actualisation. Les terrains seront ainsi cédés au prix d'achat, éventuellement majoré des frais associés. La progression de ses ventes à l'horizon 2020 doit lui permettre, sans augmentation de fiscalité, d'accroître de 25% ses acquisitions de foncier ;
- **alléger les contraintes qui pesaient sur les maires bâtisseurs en simplifiant les normes**. Les normes qui s'ajoutaient aux exigences légales d'ores et déjà imposées par la loi SRU seront supprimées : fin, par exemple, des exigences de 40 à 50% de logement social pratiqués par certains des établissements désormais fusionnés. La seule norme sera celle de la loi, soit 25% de part de logement social à l'échelle de la commune, renforcée à 30% pour les communes carencées ;
- **accompagner dans la durée les grands projets d'aménagements franciliens**, en augmentant de 25% les acquisitions foncières, prioritairement autour des grands projets d'infrastructures (Grand Paris Express), d'urbanisme ou de grands événements (projet des Jeux Olympiques 2024) qui renforceront l'attractivité de la Région.

Aux côtés de l'ensemble des acteurs économiques concernés, l'EPF Ile-de-France agira aussi pour rééquilibrer les territoires et lutter contre l'habitat indigne, via des opérations de réhabilitation des copropriétés dégradées.

Pour **Valérie PECRESSE**, Présidente du Conseil d'Administration de l'EPF Ile-de-France: « *Notre nouvelle stratégie foncière est une révolution. Par l'ampleur de ses investissements, elle va donner un coup de fouet à la construction. Par la suppression de normes inutiles, elle va faciliter considérablement les initiatives des maires. Par sa puissance de frappe, elle va renforcer l'attractivité de la première région de France. Nous nous donnons les moyens de nos ambitions : aider chacun à mieux se loger et changer le visage de l'Ile-de-France.* ».

L'EPF Île-de-France est l'opérateur public foncier des collectivités franciliennes. Il contribue au développement de l'offre de logements et au soutien du développement économique par la production de foncier constructible et pilote également des opérations de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD-IN).

<http://www.grandepf.fr> Contact EPF Ile de France : 01.40.78.90.90 / Guillaume Idier : gidier@epfif.fr